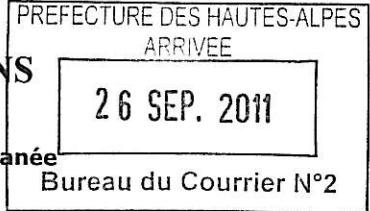


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2011/38

Objet : Mandat Spécial concernant le comité d'agrément du bassin Rhône-Méditerranée



L'an deux mille onze, le 16 septembre 2011, à 15h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire en Mairie de Savines-le-Lac, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 16 septembre 2011

Date de convocation :
Le 26 aout 2011

NOMBRE DE MEMBRES

Effectif statutaire : 21

En exercice : 21

Suffrages exprimés : 11

Secrétaire de Séance :
Madame Christine MAXIMIN

Auxiliaire Secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA
(Directeur)

Etaient Présents :

Représentants de l'Embrunais : Monsieur Jean-Pierre GANDOIS (Maire de Crots), Monsieur Marc ZANETTO (Maire de Saint-André d'Embrun), Monsieur Michel BAUDRY (suppléant de Mme EYMEOD), Madame Christine MAXIMIN (Suppléante de M. BERNARD)

Représentant du Pays de Serre-Ponçon : Madame Catherine SAUMONT

Représentants du Savinois - Serre-Ponçon : Monsieur Daniel BOSQUET (1^{er} Adjoint du Sauze-du-Lac, suppléant de Madame GRENARD), Madame Valérie ROSSI (Maire de Puy Sanières)

Représentant de Chorges : Monsieur Claude VINCENT (Conseiller municipal)

Représentants du Conseil Général des Hautes-Alpes : Monsieur Joel BONNAFOUX, Monsieur Victor BERENGUEL, Monsieur Richard SIRI

Etaient présents et invités :

Monsieur Michel BAUDRY (Conseiller communautaire de l'Embrunais), Monsieur Alain ZURBACH (EDF), Madame Jackie ANZIANI (Communauté de Communes Embrunais).

Etaient représentés :

Madame Chantal EYMEOD (Maire d'Embrun), Monsieur Jean BERNARD (Maire de Baratier), Madame Valérie GRENARD (Maire du Sauze-du-Lac)

Etaient excusés :

Monsieur Bernard ALLARD LATOUR, Monsieur Jean-Louis PONCET, Monsieur Michel ROY, Monsieur Jean-Marie BERNARD, Monsieur Bernard JAUSSAUD, Monsieur Christian GRAGLIA, Monsieur Roger DIDIER, Monsieur Louis MASSOT, Monsieur Albert MOULLET, Monsieur Alain FARDELLA, Monsieur Jean-Claude FEUTRIER, Monsieur Alain DURAND, Monsieur Joël GIRAUD, Monsieur Henry PIGNOLY, Madame Stéphanie LAMOUREUX, Monsieur Michel LANFRANCHI, Madame Henriette MARTINEZ, Monsieur Dominique ROUX, Monsieur Jean Claude FERMIER, Monsieur Rémi COSTORIER

Exposé des motifs :

Le Président rappelle que le S.M.A.D.E.S.E.P. s'est engagé avec ses partenaires du bassin-versant Haute-Durance / Serre-Ponçon (communauté de communes Ubaye Serre-Ponçon, communauté de communes du Briançonnais, communauté de communes du Pays des Ecrins, communauté de

communes du Guillestrois) dans le dépôt d'un dossier de candidature pour la mise en place d'un contrat de milieu.

Ce dossier, déposé en Préfecture des Hautes-Alpes le 25 août 2011 doit recevoir l'agrément du Comité de Bassin Rhône-Méditerranée le 25 novembre 2011. Pour ce faire, une délégation d'élus et de techniciens (15 maximum) de la Haute Durance devra se rendre à Lyon au siège de la structure pour défendre cette candidature commune. Cette délégation pourra être composée de représentants des cinq intercommunalités précitées.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- Le Budget Primitif du S.M.A.D.E.S.E.P. pour l'exercice 2011, adopté par délibération n°2011/04 du 07 février 2011 ;

CONSIDERANT :

- L'importance stratégique que de pouvoir défendre, à Lyon, auprès du comité d'agrément du comité de bassin Rhône-Méditerranée la candidature portée par le S.M.A.D.E.S.E.P. au nom de l'ensemble du bassin-versant de Serre-Ponçon ;
- Qu'il convient, ce déplacement recouvrant un caractère exceptionnel, de procéder à un mandat spécial ;
- Que la prise en charge des frais d'hébergement et de déplacement des administrateurs et des personnels du S.M.A.D.E.S.E.P. est encadrée par délibération n°2007-32 du 4 juillet 2007 ;

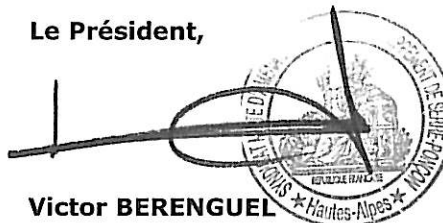
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 16 septembre 2011 :

- **FIXE** à 15 au plus le nombre total de personnes composant la délégation devant se rendre le 25 novembre à Lyon pour défendre la candidature du bassin-versant de Serre-Ponçon à l'obtention d'un contrat de milieu ;
- **DECIDE** de prendre en charge (ou de rembourser) les frais engagés à l'occasion de ce déplacement par le Président, et d'une manière générale, par les membres de la délégation ;
- **AUTORISE** cette prise en charge pour dix personnes au maximum issues des quatre intercommunalités partenaires ;
- **CONSIDERE** que la durée du déplacement correspond aux dates de la mission augmentées des délais de transport nécessaires ;
- **PRECISE** que ces dépenses seront imputées au budget général de fonctionnement 2011, aux articles 6532 et 6256 en fonction de leur typologie.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Président,



Victor BERENGUEL